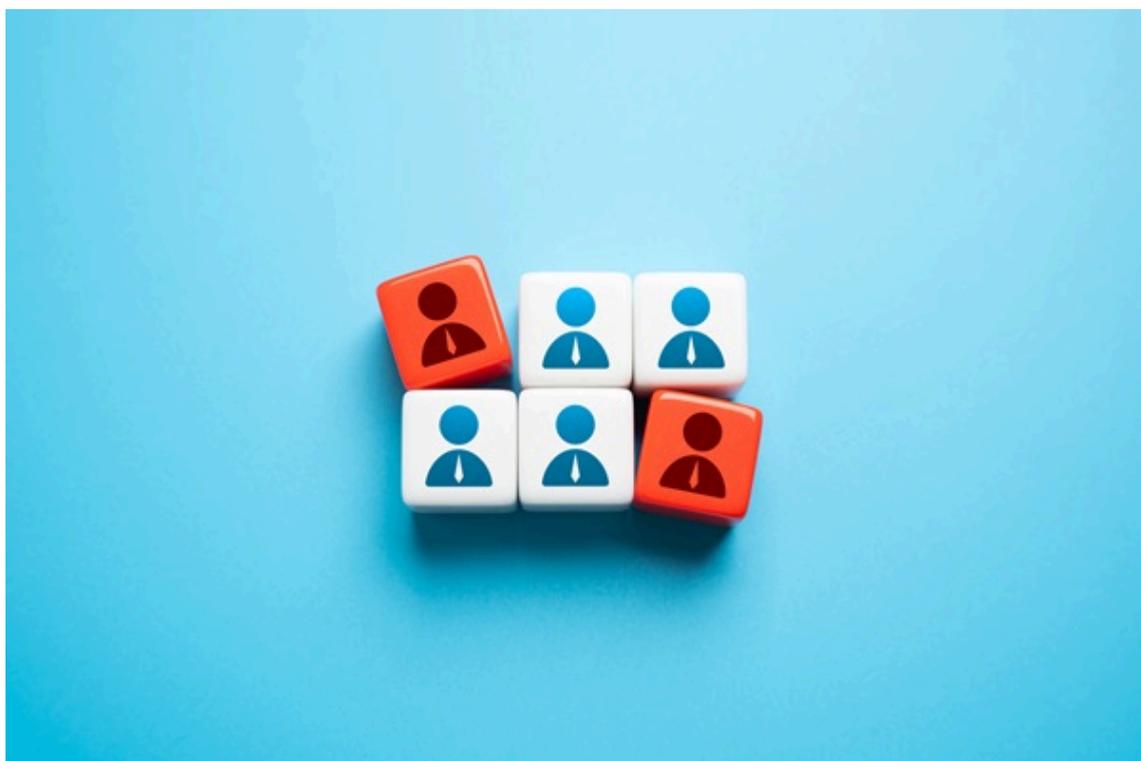


FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

L'économiste François Ecalte préconise la suppression de 95 000 postes d'agents territoriaux

Claire Boulland, Romain Gaspar | A la Une RH | Actu experts finances | France | Toute l'actu RH | Publié le 05/11/2024 | Mis à jour le 08/11/2024

François Ecalte, ancien magistrat de la Cour des comptes et fondateur de Fipeco, le site de suivi des finances publiques, vient de publier une note intitulée "Pourquoi et comment réduire les effectifs de la fonction publique". Il préconise notamment la suppression de 95 000 postes de territoriaux sur cinq ans.



[1]

« Les économies sur les dépenses publiques nécessaires pour réduire suffisamment le déficit sont considérables et seront très difficiles à réaliser sans une réduction de la masse salariale des administrations publiques en pourcentage du PIB ». Dans une note publiée mardi 5 novembre, l'économiste François Ecalte, ancien haut-fonctionnaire de Bercy et de la Cour des comptes – où il était conseiller maître honoraire, affiche la couleur.

Or, « comme il est difficilement envisageable de réaliser des économies sur la rémunération des fonctionnaires, il faut réduire les effectifs de la fonction publique ». Le gouvernement a notamment prévu la suppression ^[2] de 2 200 postes dans les services de l'État et de ses opérateurs ainsi que 4000 postes à l'Éducation nationale dans le projet de loi de finances pour 2025. En septembre, la Cour des comptes préconisait de supprimer 100 000 postes dans la territoriale. François Ecalte va plus loin et démontre de son côté comment les collectivités territoriales pourraient se séparer de 95 000 postes sur un quinquennat.

- 100 000 territoriaux en moins ? DG et DRH réagissent ^[3]

19 000 postes en moins par an

Selon lui, les effectifs de la fonction publique territoriale (FPT) pourraient en effet être réduits de 1,0 % par an dans les prochaines années, soit 19 000 postes par an. « Cette baisse, en pourcentage, pourrait être plus forte dans le bloc communal et plus faible dans les départements. » Les flux de départ en retraite des fonctionnaires territoriaux étant d'environ 45 000 par an, une baisse des effectifs de 19 000 par an reviendrait à remplacer presque 60 % des départs, explique également François Ecalé.

Le coût moyen des nouveaux agents étant de 25 000 euros par an, hors cotisations des employeurs, l'économie serait de 0,5 milliard d'euros par an, 2,5 milliards d'euros sur cinq ans. Toutefois, les effectifs de la FPT continueraient à augmenter à politique inchangée. Sur la base de leur croissance depuis 1997 (1,5 % par an) comme référence, l'économie serait alors plutôt de 1,1 milliard par an, soit 5,5 milliards à l'horizon d'un quinquennat. « A plus long terme, le gain serait plus important car les économies concerneraient des agents en milieu puis fin de carrière et non de nouvelles recrues. »

- PLF 2025: Guillaume Kasbarian veut « dédramatiser » les mesures prises pour la fonction publique [4]

« Resserrer les contraintes financières »

Ceci étant posé, l'économiste estime que les collectivités territoriales sont autonomes et « les mieux placées pour savoir où des économies sont nécessaires et possible ». Pour lui, l'État doit effectivement resserrer leurs contraintes financières mais les laisser procéder aux arbitrages nécessaires entre les différentes catégories de dépenses.

De quelle façon « resserrer les contraintes financières » ? En réduisant les dotations aux collectivités locales, comme pendant le quinquennat 2012-2017, ou passer avec elles des « contrats » qui les engagent sur des objectifs d'évolution de leurs dépenses ou de leurs effectifs sous peine d'une baisse des dotations de l'État, recommande l'ancien magistrat de la Cour des comptes. Les « contrats de Cahors » passés entre l'État et les principales collectivités locales pendant le quinquennat 2017-2022 relevaient de cette catégorie, rappelle-t-il.

Les efforts des collectivités peuvent porter sur d'autres dépenses que la masse salariale, souligne le fondateur de Fipeco. « Elles pourraient également relever le taux des impôts dont elles gardent la maîtrise (taxes foncières surtout) ou s'endetter plus, mais l'expérience de la baisse des dotations pendant le quinquennat de F. Hollande montre qu'elles sont plutôt incitées à réaliser des économies. »

Une hausse de la cotisation à la CNRACL : une incitation

François Ecalé suppose que les collectivités locales pourraient être plus fortement incitées à limiter leurs recrutements par la hausse du taux de leurs cotisations à la CNRACL, comme l'a proposé le gouvernement dans le PLF 2025. « La hausse des cotisations à la CNRACL ferait supporter aux collectivités locales et aux hôpitaux le vrai coût de leurs agents en y incluant des cotisations sociales d'un montant suffisant pour équilibrer les pensions conformément au principe de base d'un régime de retraite par répartition. »

Et d'ajouter : « les économies que les collectivités locales devront réaliser les empêcheront sans doute de satisfaire de nouveaux besoins exprimés par leur population mais les contraintes qui pèsent sur les finances publiques ne peuvent que fortement limiter la satisfaction des nouveaux besoins. »

- Les collectivités ne veulent pas être seules à sauver la caisse de retraite des territoriaux et hospitaliers [5]

Simplifier les réglementations

Mais pour que les collectivités territoriales puissent réduire leurs effectifs sous cette contrainte budgétaire renforcée, « encore faudrait-il que l'État les y aide en simplifiant les réglementations qu'il leur impose et en évitant de leur transférer des compétences nouvelles sans les moyens nécessaires », souligne François Ecalé.

En outre, il serait nécessaire qu'il y ait d'après lui « une profonde transformation du secteur public local, notamment des relations entre communes et intercommunalités », pour que les dépenses publiques locales soient significativement réduites. « La forte croissance des effectifs de la FPT résulte pour beaucoup du fait que les communes ont souvent gardé les agents affectés à des missions transférées aux intercommunalités en obligeant ainsi ces dernières à recruter. »

- « Les intercos sont la maille territoriale la plus adaptée pour organiser la transition écologique » – Régis Petit, ADGCF [6]

« Tous les nouveaux besoins ne pourront pas être financés »



[7] **François Ecalle**, ancien magistrat de la Cour des comptes et fondateur de Fipeco

« Les dépenses publiques augmentent constamment pour répondre aux besoins croissants des Français, mais les ressources ne sont pas illimitées. On ne peut pas indéfiniment augmenter les prélèvements obligatoires ; il faudra faire des choix pour éviter une hausse continue de la dette et les risques financiers qui en découlent. Certains partis extrêmes prétendent qu'il suffirait de taxer les riches ou de réduire l'immigration pour satisfaire tous les besoins, mais c'est une vision simpliste et démagogique. Il est essentiel d'expliquer que tous les nouveaux besoins ne pourront pas être financés. Réduire les ressources des collectivités locales peut les inciter à hiérarchiser leurs priorités et à se concentrer sur l'essentiel. Par ailleurs, une hausse des cotisations de la CNRACL pourrait freiner les recrutements et encourager une meilleure gestion des effectifs. »

REFERENCES

- "Pourquoi et comment réduire les effectifs de la fonction publique", fipeco, novembre 2024

POUR ALLER PLUS LOIN

- 100 000 territoriaux en moins ? DG et DRH réagissent
- PLF 2025: Guillaume Kasbarian veut « dédramatiser » les mesures prises pour la fonction publique
- PLF 2025 : ce que prévoit le gouvernement pour les fonctionnaires